

**REGLEMENT FINANCIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Contrat d'association, entre l'OGEC de l'école privée catholique Ste Marie de Crépy-en-Valois et l'Etat, signé le 28 février 2007.

	1ere Inscription par enfant	Réinscription - Selon le nombre d'enfants par famille			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<b>Frais d'inscription</b>	50,00 €	30,00 €	60,00 €	90,00 €	120,00 €
<b>Scolarité (par mois)</b>		<b>93,00 €</b>	<b>168,00 €</b>	<b>225,00 €</b>	<b>234,00 €</b>
<b>Cantine (par mois)*</b>					
- pour 4 repas par semaine		86,90 €	173,80 €	260,70 €	347,60 €
- pour 3 repas par semaine		65,40 €	130,80 €	196,20 €	261,60 €
- pour 2 repas par semaine		43,90 €	87,80 €	131,70 €	175,60 €
- par carnet de 10 repas		78,80 €			
<b>Garderie et Etude surveillée (CE/CM)</b>					
pour 4 jours de garderie par semaine matin <b>ou</b> soir		50,00 €	98,00 €	147,00 €	194,00 €
pour 4 jours de garderie par semaine matin <b>et</b> soir		64,00 €	127,00 €	190,00 €	252,00 €
pour 3 jours de garderie par semaine matin <b>ou</b> soir		43,00 €	84,00 €	126,00 €	166,00 €
pour 3 jours de garderie par semaine matin <b>et</b> soir		53,00 €	105,00 €	157,00 €	208,00 €
par carnet de 5 "garderies" matin <b>ou</b> soir		27,00 €			

**Sorties scolaires, journées pédagogiques et jours fériés sont compris dans le calcul du forfait cantine : pas de déduction possible. Les changements de régime cantine/garderie sont tolérés en début de mois, une seule fois dans l'année.**

\*Sous réserve de modification des prix du repas facturé par la société de restauration.